



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE L'ÉNERGIE, DU CLIMAT
ET DE LA PRÉVENTION
DES RISQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Mission régionale d'autorité environnementale Grand Est
de l'Inspection générale de l'environnement et du
développement durable**

Le Président de la MRAe Grand Est

Strasbourg, le 29 novembre 2024

Intitulé du projet : révision du plan local d'urbanisme de la commune d'Oeting (57)

Localisation : Oeting (57)

Maître d'ouvrage ou demandeur : Mairie d'Oeting

Dossier reçu le : 25 novembre 2024

Dossier suivi par : Nadine THUET-BUTSCHER

Tél. : 03 88 13 06 39

Courriel : mrae-saisine.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr

Monsieur le Maire
de la commune d'Oeting
623 rue du Général de Gaulle
BP 23
57600 OETING

g.derudder@mairie-oeting.fr

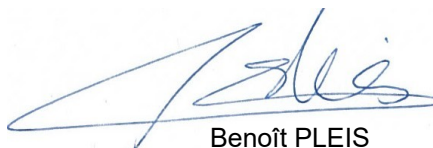
laurent.fuchs@guelle-fuchs.com

Objet : Accusé de réception de l'autorité environnementale
Demande d'avis sur la révision du plan local d'urbanisme (PLU) d'Oeting (57).

La Mission régionale de l'autorité environnementale (MRAe) Grand Est de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable, autorité environnementale compétente pour le dossier cité en objet, en accuse réception le **25 novembre 2024**.

L'avis sera formulé dans un délai de trois mois, soit au plus tard le **25 février 2025**, et sera mis en ligne sur le site internet dédié, donnant accès aux rubriques de l'autorité environnementale (Ae) et de la MRAe (<http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr>). À défaut de s'être prononcée dans ce délai, l'autorité environnementale est réputée n'avoir aucune observation à formuler.

Pour le Président
de la Mission régionale d'autorité environnementale,
et par délégation,
le chef du Pôle Plans Programmes,



Benoît PLEIS



Mission régionale d'autorité environnementale
Grand Est